



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 mai 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 Mai 1998

**Informatisation du réseau documentaire de la Ville de Niort - Demande
de subventions**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La consultation des Entreprises lancée par la Ville depuis Septembre 1997 pour la mise en réseau des principales bibliothèques publiques de Niort (Bibliothèque-Médiathèque Municipale François Mitterrand et annexes, Bibliothèque Municipale d'Enseignement supérieur, Bibliothèque du Conservatoire Municipal Auguste Tolbecque, Bibliothèque du Musée Municipal d'Agescy, ...) a donné lieu à des réponses dont la qualité et l'ouverture technique permettent d'ores et déjà de prévoir que l'utilisateur du réseau documentaire pourra avoir accès, sous la même forme et sur le même terminal de consultation à l'ensemble des ressources documentaires, textuelles, sonores et vidéo des Bibliothèques désignées ci-dessus, ainsi qu'à l'ensemble des ressources du centre de documentation Municipal.

Ceci peut-être obtenu grâce à une architecture multimédia novatrice et à l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication au premier rang desquelles, Internet.

Cette extension, et la mise en place d'une telle architecture, correspondent à la modernisation et à la démocratisation des moyens d'information, d'apprentissage et de diffusion des connaissances favorisées par les élus de cette Assemblée. Elles procèdent en outre de la politique de développement de notre outil informatique municipal et de sa démarche fédératrice, et, de ce fait; s'intégreront très naturellement dans le dispositif des Maisons Communales de Service Public.

L'investissement nécessaire qui comprend l'acquisition de tous les matériels, logiciels, licences d'utilisation, dispositifs de mise en réseau pour la Bibliothèque Municipale et ses Bibliothèques annexes, la Bibliothèque de l'Enseignement Supérieur, les Bibliothèques du Conservatoire Municipal Auguste Tolbecque et du Musée Municipal d'Agescy, ainsi que les travaux de câblage de la Bibliothèque Municipale ont été évalués à 3,5MF T.T.C. maximum.

La politique de l'Etat actuellement très incitative sur ce type de projet (Centres multimédia appuyés sur les médiathèques) nous assure d'un bon suivi, et, en vertu de dispositions particulières récemment prises par lui (subventionnement jusqu'à 40% des informatisations de réseaux structurants, concours à l'investissement informatique bibliothèque tous les 5 ans) d'une aide financière exceptionnelle qui se conjugue à l'aide apportée par le Conseil Général.

En outre, il est à noter que les projets ultérieurs d'informatisation des secteurs municipaux traitant du document, qu'elle qu'en soit sa nature, s'inscriront, au plan de la présentation à l'utilisateur, dans ce même dispositif.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au taux le plus élevé possible, une subvention auprès du Ministère de la Culture et du Département des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD